

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 09 JUILLET 2026, à 20 heures 00 minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Proveysieux, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, en application des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas JALLOT, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : Paul BON, Valérie DREVET, Arno HIESS, Nicolas JALLOT, Martina KIELY LEMELE, Bernard MICHALLET, Christophe MILLET, Thomas RITTER, Pascale ROCHE, Hervé TAMBINI, Sonia VERNET, Elodie VILAIN, Anne Laure VINCENDON-DUC

Excusé(s) : Martina KIELY LEMELE

Absent(s) : Christlène FAUVEL, Nicolas BERGER

Procuration : de Martina KIELY LEMELE à Thomas RITTER

Secrétaire de séance : Paul BON

N° 33 – FINANCES : Attribution d'une subvention à la Crèche de Quaix en Chartreuse

Délibération n° 2026-07-33

Rapporteur : Madame Elodie VILLAIN, Conseillère

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4 et L2121-29,

Considérant la demande de subvention, adressée le 24 mars 2026 par le Président de l'association Lou P'tiots,

Considérant le Bilan financier 2025 de l'association Lou P'tiots,

Considérant le rapport d'activité 2025 de l'association Lou P'tiots,

Monsieur Paul BON fait part à l'assemblée de la demande de subvention de 4 500 € sollicitée pour l'année 2026 par l'association Lou P'tiots.

4 enfants domiciliés à Proveysieux sont actuellement accueillis dans la structure, ce qui représente 20% de sa capacité d'accueil.

Pour la rentrée 2026-2027, La crèche accueillera encore 4 enfants selon la répartition suivante :

- 2 enfants accueillis sur 5 jours
- 1 enfant accueilli 4 jours/5
- 1 enfant accueilli 1 jour/5

Considérant le fait que le montant de 4 500 € figure d'ores et déjà au b

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 4 500,00 € à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ou à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à la crèche de Quaix en Chartreuse
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche se rapportant à la présente délibération.
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 4 500,00 € à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse pour l'année 2026.

